



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 1^{er} septembre 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
17	16	1	17	17	0

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Membres présents : BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, DUMOND SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, GORGE Christine, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe.

Membre ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique à BOSDEVIGIE Jean-Pierre

Membres excusés :

Secrétaire de séance : M. SIMON Philippe

B023-2025 : Avenant au loyer de la Maison de santé pluridisciplinaires

Par délibération en date du 20 mars 2014, la Communauté de communes a signé un bail avec l'association de la Maison de santé pluridisciplinaire des portes de vassivière pour la location de l'actuelle MSP située 2 chemin de la côte du château à Eymoutiers.

Le loyer a été revu chaque année selon les indices de référence.

La Communauté de communes a demandé à l'association de la MSP d'accueillir l'assistante médicale de du Centre de santé intercommunal pour renforcer la proximité de travail avec les médecins de

celui-ci et les professionnels de santé de la MSP, ce qui est un cas unique en France. L'association a accepté cette demande et M. le Président propose donc de réduire le loyer dans ce cadre de la MSP actuellement d'un montant trimestriel de 6 314,77 € à un montant trimestriel de 3 900 € à partir du 1^{er} septembre 2025.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé :

- De fixer le montant du loyer de la maison de santé pluridisciplinaire à 1.300 € par mois TTC ;
- D'autoriser M. le Président à signer un avenant au bail de la maison de santé pluridisciplinaire avec l'association de la Maison de santé pluridisciplinaire des portes de vassivière et notamment son article 23, les autres articles restants inchangés
- De dire que cette délibération annule et remplace la délibération C90 du 17 juillet 2025

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 17 voix Pour, décide :

- De fixer le montant du loyer de la maison de santé pluridisciplinaire à 1.300 € par mois TTC ;
- D'autoriser M. le Président à signer un avenant au bail de la maison de santé pluridisciplinaire avec l'association de la Maison de santé pluridisciplinaire des portes de vassivière et notamment son article 23, les autres articles restants inchangés
- De dire que cette délibération annule et remplace la délibération C90 du 17 juillet 2025

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 septembre 2025

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS
Le Président
Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Acte rendu exécutoire le :

17 SEP. 2025

Publié le :

17 SEP. 2025